



REGLEMENT CHAMPIONNAT U15 - U17 - U19 à 8

ARTICLE 1 :

Le district organise annuellement un championnat Jeunes U15 – U17 – U19 à 8.

Il se déroule suivant les règles du football à 8.

La compétition n'est mise en place que si un nombre suffisant d'équipes s'engagent (6 au minimum).

Les joueurs autorisés à participer à une rencontre sont :

- * en U15 : U15 – U14 et 3 U13 (fille ou garçon)
- * en U17 : U17 – U16 et 3 U15 (fille ou garçon)
- * en U19 : U19 – U18 et 3 U17 (fille ou garçon)

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS

Tous les clubs affiliés à la LFHF, à jour de leur cotisation, peuvent y participer.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

L'engagement d'une équipe dans ce championnat entre en compte dans le nombre d'équipes de jeunes relatif au RP de la LFHF ainsi qu'aux règlements spécifiques des championnats masculins et féminins de ligue.

Les demandes d'engagement sont à adresser au district.

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

3.1 : Les joueurs doivent être licenciés pour la saison en cours :

3.2 : Les clubs se rencontrent par matchs aller/retour sur 2 phases.

- * **Une 1^{ère} phase sous la forme de groupes de 5 à 6 équipes réparties de façon le plus géographique possible.**
- * **Pour la 2^{ème} phase, un 1^{er} niveau appelé D1 avec les 6 voire 8 meilleurs équipes de la 1^{ère} phase et un 2^{ème} niveau appelé D2 avec les équipes restantes.**
- * **Pour le niveau D1 → une seule équipe par club.**
- * **Pour le niveau D2 → 2 équipes d'un même club sont possibles mais dans 2 groupes différents.**

3.3 : Sont autorisées à participer à la compétition toutes les équipes ou sections des clubs affiliées ainsi que les équipes formées de joueurs de clubs en entente (2 clubs maximum) conformément au RP de la LFHF.

Pour participer à ce championnat, chacun des clubs doit fournir au minimum 4 joueurs.

La distance entre les clubs ne doit pas excéder 20 kms (Michelin distance la plus courte)

ARTICLE 4 : LA COTATION – LES FORFAITS

Les résultats de matchs de championnat de Ligue sont homologués de la façon suivante :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par pénalité : - 1 point

Forfait : - 1 point

Un match perdu par forfait est réputé l'être sur le score de trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des buts marqués par l'équipe fautive.

L'équipe déclarée gagnante bénéficie du maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la rencontre, buts dont le nombre est fixé au minimum à trois.

Dans le cas de score vierge, l'équipe est déclarée gagnante sur le score de trois buts à zéro.

ARTICLE 5 : CALENDRIER - RENCONTRES - DUREE

Le calendrier des rencontres est fixé et communiqué par la commission des jeunes.

Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée qu'elle jugera utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

En cas d'événement exceptionnel, la commission des compétitions peut être amenée à reporter une journée complète.

Les matchs se déroulent le samedi à 15h

Les rencontres ont une durée de 70 minutes : 2 x 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 minutes.

ARTICLE 6 : TERRAIN

6.1 : Toutes les rencontres doivent se dérouler sur un terrain classé conformément au règlement des terrains et installations sportives de la FFF.

Les clubs utilisateurs de plusieurs terrains doivent désigner pour la saison, l'aire de jeu où se dérouleront les rencontres de chacune de leurs équipes.

Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

6.2 : terrain impraticable : il sera fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 7 : EQUIPEMENT - COULEURS ET MAILLOTS

Il est fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 8 : BALLONS

Les ballons sont fournis par le club recevant. L'emploi du ballon numéro 5 est obligatoire.

ARTICLE 9 : QUALIFICATION

Il est fait application du RP de la LFHF.

Tout club ayant au moins deux joueurs retenus pour une sélection ou stage régional, national, le jour d'une rencontre peut demander le report de son match si elles ont participé aux 2 dernières rencontres officielles.

ARTICLE 10 : REMPLACEMENT DES JOUEURS

Chaque équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but.

Il peut être procédé au remplacement de 4 joueurs au cours du match.

Les joueurs peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Toute joueur expulsé ne peut être remplacé.

ARTICLE 11 : FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

Quatre forfaits consécutifs ou non consécutifs d'une équipe entraînent son forfait général.

ARTICLE 12 : ARBITRAGE ET FEUILLE DE MATCH

L'arbitrage est réalisé par un membre du club recevant.

La FMI est obligatoire.

Elle est transmise par le club recevant, et doit parvenir au district le soir même de la rencontre.

En cas de feuille de match papier, celle-ci est à transmettre par mail au plus tard le lendemain à 14h00.

ARTICLE 13 : Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la commission compétente en adéquation avec les RP de la LFHF et, en dernier ressort, par le Comité directeur.